

RESOLUTION SUR LA REFORME DES NATIONS UNIES:
CONSEIL DE SECURITE

L'ASSEMBLEE GENERALE

REAFFIRMANT les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies,

RELEVANT que la communauté internationale a accueilli favorablement les propositions relatives à la réforme des Nations Unies, telles que contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur "les menaces, les défis et les changements", et le rapport du Secrétaire général intitulé "Dans une liberté plus grande : Vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous".

CONSCIENTE des réactions positives des différents régions, groupes et pays aux propositions contenues dans les deux rapports, et telles que reflétées dans le « Projet de Document final » publié par le Président de l'Assemblée générale en juin 2005,

NOTANT la position commune de l'Afrique telle que contenue dans le « Consensus d'Ezulwini »,

CONVAINCUE que les trois catégories de liberté à savoir "la liberté de vivre à l'abri du besoin, la liberté de vivre à l'abri de la peur et la liberté de vivre dans la dignité", sont essentielles tant pour les pays développés que les pays en développement et sont indispensables pour la paix et la sécurité du monde,

CONSCIENTE du fait que ces libertés ne peuvent être défendues et protégées par la communauté internationale qu'à travers une gestion efficace du système actuel des Nations Unies,

TENANT COMPTE de la nécessité de renforcer les institutions des Nations Unies afin d'assurer l'efficacité de l'Organisation, en particulier ses principaux organes, notamment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité,

SOULIGNANT la nécessité de renforcer l'Assemblée générale afin qu'elle puisse fonctionner efficacement en tant qu'organe délibérant et représentatif des Nations Unies,

RECONNAISSANT la responsabilité première du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales aux termes de la Charte des Nations Unies,

SOULIGNANT la nécessité de tenir compte des vues de tous les Etats membres sur cette question d'importance de la réforme du Conseil de

sécurité en vue de traduire dans les faits les idées qui ont fait l'objet de nombreux débats au fil des ans,

RECONNAISSANT la nécessité pour le Conseil de sécurité de refléter les réalités du monde actuel et d'être plus attentif aux aspirations de tous les Etats membres des Nations Unies, compte tenu du fait indéniable qu'à la création des Nations Unies en 1945, la plus grande partie de l'Afrique n'était pas représentée et en conséquence, l'Afrique est restée jusqu'à ce jour le seul continent à ne pas disposer de siège permanent au Conseil de sécurité, organe principal des Nations Unies s'occupant des questions de paix et de sécurité internationales,

AYANT A L'ESPRIT la nécessité pour l'Afrique d'avoir une représentation effective au sein du Conseil de sécurité comme toutes les autres régions du monde,

AFFIRMANT la nécessité d'associer pleinement toutes les régions du monde aux activités des Nations unies et de mobiliser leur soutien pour le progrès de l'humanité;

Décide:

1. **d'élargir le Conseil de sécurité** aux niveaux des catégories de membres permanents et non permanents et d'améliorer ses méthodes de travail ;
2. **d'accorder** aux nouveaux membres permanents les mêmes prérogatives et privilèges que les membres permanents actuels, y compris le droit de veto ;
3. **d'accorder** à l'Afrique deux sièges permanents et cinq sièges non permanents au sein du Conseil de sécurité et d'augmenter le nombre total de membres du Conseil de sécurité de quinze à vingt-six membres les onze sièges supplémentaires étant répartis comme suit :

Membres permanents

Deux pour l'Afrique

Deux pour l'Asie

Un pour les Etats de l'Amérique latine et des Caraïbes

Un pour les pays d'Europe de l'Ouest et autres Etats

Membres non permanents

Deux pour l'Afrique

Un pour l'Asie

Un pour les pays de l'Europe de l'Est

Un pour les Etats de l'Amérique latine et des Caraïbes

4. **d'amender** en conséquence la Charte des Nations Unies.

Resolution on the United Nations Reform : Security Council

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/344>

Downloaded from African Union Common Repository